



## ACTE D'AUTORISATION

Autorisation de l'Union

**Vu le Règlement d'exécution (UE) 2022/2330 de la Commission:**  
**Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:**

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

**Christiansen LD bednet (autres noms commerciaux: Care Plus Mosquito Net, Pharmavoyage Moustiquaire Imprégnée Longue Durée, Care & You Prév Kit Moustiquaires, Insect Ecran Moustiquaire Imprégnée Longue Durée, I Sleep Safer LD Impregnated Mosquito Bed Net)** est autorisé conformément à l'article 44 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 30/11/2032. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les pesticides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte d'autorisation :

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:  
CHRISTIANSSEN SARL  
Numéro BCE: /  
Chemin de Repentance 719  
FR 13100 Aix en Provence
- Nom commercial du produit: Christiansen LD bednet
- Autres noms commerciaux : Care Plus Mosquito Net, Pharmavoyage Moustiquaire Imprégnée Longue Durée, Care & You Prév Kit Moustiquaires, Insect Ecran Moustiquaire Imprégnée Longue Durée, I Sleep Safer LD Impregnated Mosquito Bed Net
- Numéro d'autorisation: EU-0026815-0000
- Utilisateur autorisé: Uniquement pour le grand public


- But visé par l'emploi du produit:
  - o Insecticide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
  - o LN - Moustiquaire longue durée contre les insectes
- Emballages autorisés: Voir le résumé des caractéristiques du produit.
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Perméthrine (CAS 52645-53-1) : 0,9%
-------------------------------------

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé:

18 Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Exclusivement autorisé comme une moustiquaire non lavable traitée à l'insecticide pour utilisation en intérieure dans les zones tropicales uniquement.
---

- Date limite d'utilisation : Date de production + 36 mois
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH :

Code Pictogramme	Pictogramme
GHS09	

Mention d'avertissement: Attention

Code H	Description H	Spécification
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

Code EUH	Description EUH	Spécification
EUH208	Contient du (de la) (nom de la substance sensibilisante). Peut produire une réaction allergique.	perméthrin

§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi : Voir le résumé des caractéristiques du produit.
- Organismes cibles :
  - o Anopheles spp. (Adultes)
  - o Aedes spp. (Adultes)



§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricants Christiansen LD bednet (autres noms commerciaux: Care Plus Mosquito Net, Pharmavoyage Moustiquaire Imprégnée Longue Durée, Care & You Prév Kit Moustiquaires, Insect Ecran Moustiquaire Imprégnée Longue Durée, I Sleep Safer LD Impregnated Mosquito Bed Net):

Hebei Light Industrial Products Imp./Exp. Corporation Ltd, CN  
SHIJIAZHANG ORIENTAL HORIZON IMPORT AND EXPORT CO.,LTD, CN

- Fabricant Perméthrine (CAS 52645-53-1):

Tagros Chemicals India Limited, IN

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons ([www.poissoncentre.be](http://www.poissoncentre.be)).
- Conformément à l'article 47 du règlement (UE) nr 528/2012, le détenteur d'autorisation est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Des éventuelles conditions spécifiques, comme mentionnées dans le(s) Règlement(s) d'exécution de la Commission approuvant la/les substance(s) active(s) concernée(s) contribuant à la fonction biocide pour le(s) type(s) de produit(s) pertinent(s), conformément au Règlement (UE) nr 528/2012, doivent être respectées.
- Voir le résumé des caractéristiques du produit.
- L'agence recommande de n'autoriser le produit que pour un usage à l'intérieur, à cause de risques constatés pour l'eau douce et les sédiments, avec des mesures d'atténuation des risques pour protéger l'environnement. Ces mesures font en sorte que le produit n'ait pas d'incidence sur l'environnement.

Le 12 octobre 2021, le comité des produits biocides a modifié le rapport de l'autorité compétente d'évaluation de la substance active perméthrine pour mettre en oeuvre les conclusions de son groupe de travail sur l'environnement concernant la persistance de cette substance.

Étant donné que la perméthrine n'a pas encore été formellement identifiée comme une substance dont on envisage la substitution conformément à l'article 10, paragraphe 5, du

règlement (UE) no 528/2012, aucune évaluation comparative conforme à l'article 23 de ce règlement n'est requise, et le produit peut se voir octroyer une autorisation pour une période maximale de 10 ans. Aucune mesure supplémentaire d'atténuation des risques n'a été considérée comme nécessaire pour tenir compte du fait que la persistance de la perméthrine a été constatée.

La Commission considère également que, puisque l'évaluation des risques pour la santé humaine et pour l'environnement par voie d'exposition a été menée sur la base d'une taille maximale du produit biocide, les conditions liées à l'autorisation devraient prévoir qu'aucun produit biocide de plus grande taille ne devrait être mis à disposition sur le marché.

L'autorisation de la moustiquaire traitée est accordée pour une taille maximale de 21,2 m<sup>2</sup>.

- Pour le produit existant Care Plus® Mosquito net autorisé au nom du détenteur d'autorisation CHRISTIANSEN SARL avec le numéro d'autorisation 2816B, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
  - o Pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks existants : 6 mois, à compter à partir de la date de signature de cet acte. C'est la date du PREMIER acte d'autorisation européen pour la mise sur le marché du produit Christiansen LD bednet avec le numéro d'autorisation EU-0026815-0000.
  - o Pour l'utilisation des stocks existants : 12 mois, à compter à partir de la date de signature de cet acte. C'est la date du PREMIER acte d'autorisation européen pour la mise sur le marché du produit Christiansen LD bednet avec le numéro d'autorisation EU-0026815-0000.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 2,00

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Autorisation de l'Union, avec effet rétroactif à partir du 19/12/2022

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: louis lucrèce

Le: 16/06/2023